

Saint-Paul

N° 7
Décembre
2006

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

DOCUMENT
À CONSERVER

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



**Chères St Paulaises,
chers St Paulais,**

Vous avez en main un numéro spécial de St Paul Infos qui est à conserver. Ce memento s'adresse aussi bien aux nouveaux arrivants qu'aux habitants de longue date.

Il est en effet destiné à vous apporter un maximum d'informations sur la vie dans notre Commune.

Comme tout document imprimé, sa validité s'émoussera avec le temps et certaines informations deviendront caduques. N'oubliez pas que vous disposez également d'une autre source d'informations qui est le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.stpaul.fr. Ce dernier est régulièrement mis à jour.

Le secrétariat de la Mairie reste bien entendu à votre disposition tous les après-midis de 13h30 à 17h30 et par téléphone au 04.42.57.40.56.

Nous espérons que ce memento vous rendra service et vous permettra de profiter au mieux des divers services offerts par la Commune, les associations, les commerçants ou les artisans présents sur St Paul lez Durance.



NUMÉRO SPÉCIAL :

Les informations sur la vie à St Paul

DÉCLARATION DE CHIENS DANGEREUX

Chiens de première catégorie

(pitbull et boer - bull) :

Interdictions : acquisition, cession (même gratuite, importation, introduction sur le territoire national). Interdiction d'accès aux transports en commun, aux lieux publics, aux locaux ouverts au public, de stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.

Obligation : stérilisation, déclaration en mairie. Pièces à fournir : certificat de stérilisation, vaccination antirabique de moins d'un an et rappels, attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.

Sanctions : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Chiens de deuxième catégorie

(Staffordshire - bull - terrier, american-Staffordshire-terrier, rottweiler, tosa-inu)

Interdictions : stationnement dans les parties communes des immeubles.

Obligations : déclaration en Mairie (fournir les mêmes pièces que pour un chien de première catégorie).

Sanctions : jusqu'à 3 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

→ *Pour en savoir plus :*

Appeler la Mairie au : 04.42.57.61.27

<http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers/F1836.html>

TERMITES

La commune de St Paul lez Durance est susceptible d'être contaminée par les termites. Toute personne (occupant, propriétaire ou syndic) dont l'immeuble bâti ou non bâti est infesté doit faire une déclaration en Mairie.

→ *Pour en savoir plus :*

Contactez la Mairie au 04.42.57.61.24

DÉMARCHES DIVERSES

- **Sécurité Sociale** www.securite-sociale.fr
- **Les impôts** www.impots.gouv.fr
- **Aide sociale/aide médicale** : contacter la Mairie
- **Aide aux personnes âgées** : contacter la Mairie
- **Santé** www.service-public.fr
- **Retraite** www.retraites.gouv.fr et www.service-public.fr

PERMANENCES DIVERSES

- **Assistante sociale** : prendre rendez-vous au 04.42.23.30.10
- **Conciliateur de justice** : voir affichage panneaux municipaux. Se présenter en Mairie. Pas de rendez-vous nécessaire.
- **Conseiller général** : voir affichage panneaux municipaux.
- **Député** : voir affichage panneaux municipaux.

Etat civil

Déclaration de naissance

- S'adresser à la mairie du lieu de naissance. La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance.

- Présenter votre livret de famille pour y inscrire l'enfant (si vous êtes marié), et le certificat établi par le médecin ou la sage-femme

En savoir plus:

<http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers/N127.html?n=Famille&l=N10>

Acte de naissance

- S'adresser à la Mairie du lieu de naissance en joignant une enveloppe timbrée pour le retour.

Acte de reconnaissance prénatale ou post-natale

- Peut être reçu dans n'importe quelle mairie. Un enfant naturel peut être reconnu par son père ou par sa mère, ensemble ou séparément. Présentez une pièce d'identité.

En savoir plus: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N144.html>

Pour se marier

Adressez-vous à la mairie choisie pour le mariage, avec les pièces suivantes :

- un acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois, ou moins de 6 mois s'il est délivré dans un consulat,
- un certificat médical prénuptial de moins de 2 mois ; la visite médicale prénuptiale étant obligatoire pour chacun des époux,
- un justificatif de domicile,
- un certificat du notaire si les futurs époux ont conclu un contrat de mariage,
- d'autres pièces, dans des cas particuliers, peuvent vous être demandées; renseignez-vous à la mairie.

Acte de mariage

S'adresser à la Mairie du lieu de mariage en joignant une enveloppe timbrée pour le retour.

PACS

S'adresser au greffe du Tribunal d'instance d'Aix en Provence (tél. : 04.42.17.55.00). Le PACS est conclu entre deux personnes physiques pour organiser leur vie commune. Ces deux personnes doivent être majeures (il est impossible de conclure un PACS à trois personnes, ou plus), de sexe différent ou de même sexe. Elles doivent avoir une résidence commune.

Certificat de vie commune

S'adresser en mairie et se présenter avec deux témoins. A fournir :

- une pièce d'identité (y compris pour les témoins),
- un justificatif de domicile.

Pour une copie de l'acte de décès

S'adresser à la Mairie du lieu de décès.

Pour un certificat d'héritité

La délivrance de ce certificat par la mairie n'est pas obligatoire. S'adresser à la mairie du domicile du défunt ou de l'un des héritiers, au greffe du tribunal d'instance du lieu d'ouverture de la succession (lieu du dernier domicile du défunt), ou à un notaire.



Carte d'identité et passeport

Se présenter en mairie (lieu de résidence). La carte d'identité est gratuite, le passeport payant (60 euros en timbres fiscaux pour un adulte ou 30 euros pour un enfant).

Pièces à fournir : 2 photos d'identité, le Livret de famille ou extrait d'acte de naissance et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

→ **En savoir plus et cas particuliers :** secrétariat : 04.42.57.61.23

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales se fait à la mairie du lieu de résidence. Les jeunes âgés de 18 ans et résidant sur la commune sont en principe inscrits automatiquement. Il convient toutefois de s'en assurer auprès des services municipaux. Les demandes d'inscription (déménagement...) sont reçues en mairie **jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.**

Pièces à fournir : Carte d'identité et justificatif de domicile

→ **Pour en savoir plus :** Secrétariat : 04.42.57.61.24

Gestion des déchets

La gestion des déchets est une compétence de la CPA (Communauté du Pays d'Aix). La Taxe sur les Ordures Ménagères est perçue par la CPA. La protection de la nature est l'affaire de tous, merci de participer activement au tri sélectif. Tous les matériaux récupérés dans ce cadre sont recyclés.

Collecte sélective

Des points d'apport volontaire sont à votre disposition pour y déposer :

- **Bac jaune :** les emballages (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnets)
- **Bac bleu :** le papier (journaux, revues, magazines)
- **Bac vert :** le verre (bouteilles, bocaux, pots en verre) Vous pouvez retirer gracieusement en Mairie des sacs de tri.

Déchetterie (ZAC du Castellet)

Comme tous les habitants de la Communauté du Pays d'Aix, vous avez accès gratuitement à toutes les déchetteries du territoire communautaire. **La déchetterie de St Paul lez Durance est ouverte : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le Samedi de 14h à 17h, le Dimanche de 9h à 12h, fermée le mercredi.** Vous pouvez y déposer, cartons, papiers, piles, batteries, peintures, végétaux, encombrants, ferrailles, gravats, huiles de vidange, bois.

Tél. : Déchetterie 04.42.57.46.82

Piles usagées

Les piles sont des polluants très importants. Ne les jetez plus mais déposez-les dans les containers spéciaux (Hall de la Mairie, Ecole, déchetterie).

Collecte gros volumes

Suite à la suppression du service de collecte des gros volumes (appareils ménagers, mobilier, literie...) par le SIVOM, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de procéder **une fois par mois** à la collecte des encombrants sur notre Commune. Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie au 04.42.57.40.56.

Collecte des ordures ménagères

Des containers sont disposés sur tout le territoire de la commune et peuvent recevoir vos déchets ménagers à l'exclusion de tous ceux que vous devez déposer dans les points d'apport volontaire ou à la déchetterie.



EAU ET ASSAINISSEMENT

La commune gère le service de l'eau et de l'assainissement.

Tarifs 2007 HT

Village (prix au m³) :

Eau : 0,570 € / Assainissement : 0,380 €

Ecarts et ZAC (prix au m³) :

Eau : 1,339 € / Assainissement : 0,380 €

Nouvelles constructions ou nouveaux acquéreurs : La concession d'eau s'ouvre par le propriétaire en Mairie. Seuls les frais afférents à la fourniture initiale du compteur d'eau sont facturés.

Précautions d'usage : Chaque usager est responsable de son installation et du compteur d'eau. Il convient donc de surveiller réguliè-

ment votre consommation d'eau (même en cas de fuite, le volume consommé sera facturé) et de protéger votre installation contre le gel (les conséquences de cette détérioration seraient à votre charge).

Contrôle sanitaire : La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par la DDASS. Les résultats des analyses sont affichés et disponibles en Mairie.

Assainissement : Toute nouvelle construction doit être raccordée au réseau d'assainissement collectif. En cas d'impossibilité, un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation doit être mis en place.

Assainissement non collectif (autonome), que faire ?

Installation nouvelle, modification, réhabilitation, tous travaux doivent faire l'objet d'un dossier d'assainissement non collectif avec la demande d'urbanisme, accompagné d'une étude de faisabilité de la parcelle. Une redevance de 250 € sera demandée pour l'instruction du dossier jusqu'au contrôle de la réalisation.

- Toutes les installations existantes doivent être contrôlées (une visite au moins tous les 4 ans)
- Les services de la CPA (Communauté du Pays d'Aix) sont en charge de ce dossier.
- Contacter le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 0.810.494.494

→ **Pour en savoir plus :** Appeler la Mairie au 04.42.57.61.24 / SPANC : 0.810.494.494

Recherche d'emploi

Des offres d'emploi sont régulièrement affichées sur les panneaux municipaux (hall de la Mairie).

Commission Municipale de l'Emploi

Cette commission essaie d'aider toutes les personnes à la recherche d'un emploi (mise en relation entre les employeurs et des demandeurs, diriger vers les organismes compétents, etc.). Se faire connaître en Mairie (04.42.57.61.22).

Mission Locale du Pays d'Aix

La Mission Locale a vocation à aider les 16 / 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification ou jusqu'à bac +2 non validé. Elle vous apporte un appui dans votre volonté et votre engagement à construire votre parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale. Pour connaître son champ d'intervention consulter régulièrement son site Internet au www.ml-pa.org.

→ *Antenne du Canton de Peyrolles :*

11, avenue de l'Ancienne Poste - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. : 04.42.61.92.50 - Fax : 04.42.50.08.13

www.ml-pa.org/public/pagesML/antennes/peyrolles.html

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (le PLIE) est un programme destiné à faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté. Ce dispositif, qui s'inscrit dans la durée, s'organise principalement autour de deux axes : le parcours du chercheur d'emploi et la mobilisation des entreprises. Objectif du PLIE : proposer aux personnes un service sur-mesure qui leur permette, par un accompagnement et une prise en charge individualisés, de s'insérer durablement dans l'emploi. Ce dispositif comprend différentes étapes de réadaptation à la société, au travail et à l'entreprise. Comment devient-on bénéficiaire du PLIE ? Dans les faits, des personnes sans emploi et en grande difficulté sont identifiées par des organismes prescripteurs tels que la Mission Locale du Pays d'Aix. Nous vous orienterons vers le PLIE pour qu'un accompagnateur vous prenne en charge.

→ *S'adresser à la Mission Locale du Pays d'Aix*

(Tél. : 04.42.61.92.) ou en Mairie au 04.42.57.61.22.

Association Paul-Emplois

Cette association a pour buts :

- de relancer la "cellule emploi" de la Mairie de St-Paul-lez-Durance,
- de favoriser l'emploi sur une zone géographique autour de St-Paul-Lez-Durance,
- de mettre en relation des employeurs et des demandeurs d'emplois,
- d'assurer une information dans le cadre de nouveaux projets du centre d'études de Cadarache (CEDRA, RES, ITER, RJH...).

Ses moyens sont :

- des permanences hebdomadaires (mardi de 16h30 à 18h30) ou bihebdomadaires pour accueillir, conseiller et accompagner dans leurs démarches, tous demandeurs d'emplois,
- des contacts réguliers avec les institutions pour l'emploi,
- une recherche active auprès des entrepreneurs de la zone d'activité du bassin de St Paul-Lez-Durance.

→ *Le siège social est fixé dans les locaux de la Mairie.*

Contact : 04.42.28.55.93 ou par courrier adressé à la Mairie.



Protection feux de forêt

DÉBROUSSAILLEMENT

Dans les massifs boisés et les zones urbanisées comprenant des terrains boisés, **le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont notamment obligatoires** pour les abords des constructions, des chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres, ainsi que les voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Comment débroussailler ?

L'opération de débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé mais doit au contraire permettre un développement harmonieux des boisements. On entend par débroussaillage :

- La destruction de la végétation herbacée et ligneuse basse au ras du sol
- L'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres
- L'enlèvement des arbres morts
- L'enlèvement des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'un autre d'au minimum 2 mètres
- L'enlèvement des branches et des arbres situés à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction.

L'EMPLOI DU FEU EST RÉGLEMENTÉ

- dans les espaces sensibles (massifs forestiers, zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, garrigues, massifs à proximité d'habitations etc...)
- pendant les périodes sensibles (habituellement du 1^{er} février au 31 mars et du 1^{er} juin au 30 septembre). Dispositions générales applicables pendant ces périodes : interdiction de tout feu. Des dispositions particulières sont applicables dans certains cas.



URBANISME

Demande de Certificat d'Urbanisme : A faire avant tout achat immobilier

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain (Règles du POS, limitations, régimes des taxes...)
- Savoir si l'opération projetée peut-être réalisée

Déclaration de Travaux (exemptés de permis de construire)

- Modifications de toitures, vitrines, devantures, ouverture de fenêtre, piscines non couvertes, balcons
- Création de pièce supplémentaire dont la superficie ne dépasse pas 20 m² de SHOB
- Clôtures, ravalement, véranda etc.

Permis de Construire :

- Travaux d'extension supérieurs à 20 m² de SHOB
- Constructions nouvelles

Permis de Construire Modificatif

- Modifier un permis de construire déjà délivré (en cours de validité et pour des travaux en cours de réalisation)
- Modifier un Permis de Construire en cours d'instruction

Demande d'autorisation de voirie

- Tous travaux empiétant sur le domaine public (places, voies etc.)
- S'adresser en Mairie

→ Pour en savoir plus : Service urbanisme 04 42 57 61 24
www.equipement.gouv.fr

PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES

Il s'agit d'un document élaboré par l'Etat qui permet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Les principaux risques naturels présents sur notre commune sont les inondations, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les séismes, la rupture de barrage, les risques industriel, nucléaire et transport de matières dangereuses.

Toute construction peut, selon sa situation, être concernée par la prise en compte de certains de ces risques et nécessiter des dispositions particulières. Les réglementations détaillées sont consultables en Mairie.

PERMIS DE CHASSE ET DE PÊCHE

Carte de pêche : La société de pêche Gaule St Paulaise (tél. 04.42.57.40.56) délivre les cartes de pêche.

Permis de chasse : Examen du permis de chasser

Dossier à retirer et remettre à la Fédération départementale des chasseurs (Tél : 04.42.92.16.75)

Délivrance ou duplicata du permis de chasser

S'adresser en Mairie. **Pièces à fournir :** Demande de permis de chasser, certificat attestant de la réussite de l'examen du permis de chasser, 2 photos d'identité, déclaration sur les causes d'incapacité, carte nationale d'identité, chèque de 30 euros (tarif 2004) à l'ordre du trésor public pour un nouveau permis ou de 12 euros pour un duplicata (tarif 2004), autorisation du représentant légal pour les mineurs non émancipés.

→ Pour en savoir plus : Secrétariat 04.42.57.40.56
Imprimés à télécharger sur www.oncfs.gouv.fr

→ Adresses et téléphones utiles

Pompiers : 18 Gendarmerie : 17 Samu : 15

Secrétariat de la Mairie : 04.42.57.40.56

Collecte déchets ménagers : 04.42.57.61.24

Police municipale : 06.07.55.56.32

Transport médicalisé assis : 04.42.57.43.98

Résonances La médiation familiale

8 place Albert Laurent, 13860 Peyrolles

Permanences à St Paul lez Durance Tél : 04.42.67.14.17

Caisse des Allocations Familiales

135, Chemin Roger Martin, 13098 Aix en Pce Cedex 2

Tél. : 0.820.25.13.10 - www.caf.fr

Sécurité Sociale Permanence à Peyrolles en Provence

4, Rue Mère de Dieu 13860 Peyrolles en Provence.

Tél. : 0.820.01.3000 ou 04.42.67.17.01 - www.securite-sociale.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

9, Chemin de St Donat - 13627 Aix en Provence Cedex

Tél. : 0.820.904.186

ANPE Pont de l'Arc - 960, Ave Pierre Brossolette

13097 Aix en Pce Cedex 2

Tél. : 04.42.95.11.88 - www.anpe.fr

ASSEDIC Antenne ASSEDIC Aix Sud

Immeuble le Praesidium Bât A

350 Ave du Club Hippique - 13097 Aix en Pce Cedex 2

Tél. : 0.811.01.01.13 - www.assedic.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Toute personne en difficulté peut s'adresser au CCAS en Mairie pour obtenir une aide adaptée. Se présenter en Mairie ou appeler le 04.42.57.61.22

Assistants sociales du Conseil Général 13 (DISS)

Prendre rendez-vous au 04.42.23.30.10

RMI / RMA Les dossiers s'établissent en Mairie.

Pour plus de renseignements appeler la Mairie au 04.42.57.40.56

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N478.html>

Santé

Médecin du village

Docteur Girard Tél. 06.62.68.41.08

Infirmières à domicile :

Mme Gay 06.09.52.78.27 / Mme Caron 06.10.35.72.06

Kinésithérapeute

Geneviève Honorat Tél : 04.42.57.44.02

Podologue Tél. 04.42.57.40.84

Pharmacies

Pas de pharmacie sur le village mais vous pouvez déposer vos ordonnances (sous enveloppe) en Mairie **le Mardi et le Jeudi avant 14h**. Le garde municipal ramènera vos commandes en Mairie vers 16h (commandes traitées par la pharmacie de Peyrolles en Provence).

→ Plus de renseignements : 04.42.57.61.23

Pharmacie de Mirabeau Tél. 04.90.77.00.63

Pharmacie de Peyrolles en Provence : Tél. 04.42.57.80.39

SENIORS

Téléassistance

Service offert par le Conseil Général 13 et la Mairie (Participation Mairie 75% du coût, reste 25% à la charge de la personne soit 12,38 € par trimestre (en 2006) Dossier à retirer en Mairie.

Repas de l'amitié

Le premier mercredi de chaque mois. S'inscrire à la permanence de la cantine scolaire. Ouvert aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Transport sur Manosque en car

2 fois par mois, gratuité pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Une carte de transport gratuite est délivrée en Mairie.

Colis de Noël

Attribué à toute personne du village âgée de 70 ans et plus. Penser à s'inscrire en Mairie. Colis du Conseil Général 13 : Au printemps et l'hiver, le CG13 offre un colis à toute personne âgée de 60 ans et plus sous condition de ressources. Se renseigner et s'inscrire en Mairie au 04.42.57.61.22.

Repas du troisième âge

Un repas est offert à l'automne à toutes les personnes du village âgées de plus de 65 ans (une participation est demandée à celles âgées de 60 à 65 ans). Se renseigner auprès de l'Association St Paul Loisirs qui organise ce repas pour le compte de la Mairie (04.42.57.61.26)

ADAR

Cette association met à votre disposition des aides ménagères. Pour tout renseignement appeler le 04.90.08.88.35

En savoir plus : Contacter la Mairie au 04.42.57.61.24

Personnes handicapées

Les dossiers COTOREP sont disponibles en Mairie. La COTOREP peut intervenir dans les domaines suivants :

- aide à l'insertion professionnelle (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation professionnelle),
- aides sociales et allocations (Carte d'invalidité, Allocation aux adultes handicapés, Allocation compensatrice pour tierce personne ou frais professionnels supplémentaires, Affiliation assurance vieillesse, Placement en établissement).

→ Pour en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N12.html>
Secrétariat de la Mairie: 04.42.57.40.56

Inscriptions scolaires : Ecole communale

Primaire (maternelle et élémentaire)

Ecole Paul Caillat - Rue des écoles

13115 St Paul lez Durance

Tél : 04.42.57.40.42 / Fax : 04.42.57.45.13

ecole.stpaul@free.fr - <http://ecole.stpaul.free.fr>

Documents à fournir à la Mairie : livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique, B.C.G.) ou d'un document attestant d'une contre-indication. La mairie vous délivre un certificat d'inscription. Se présenter ensuite à l'école.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation : du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance, du certificat d'inscription délivré par la mairie, d'un certificat délivré par le médecin de famille attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire (inscription en maternelle), d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans

→ En savoir plus : Mairie 04.42.57.61.24

ENFANCE

Assistantes maternelles

Un réseau d'assistantes maternelles agréées par la DISS du Conseil Général 13 est en place sur le village et s'étioffe régulièrement.

Conard Françoise : 08.73.60.43.44

Lambert Pascale : 06.85.22.88.20

Mandico Aurélie : 06.89.81.54.86

Marcadal Patricia : 06.19.07.66.49

Michel Dominique : 04.42.57.46.83

Robitaillie Sandrine : 04.42.67.14.96

Rouanet Rose-Marie : 04.42.57.44.32

Stergos Véronique : 06.66.75.79.36

Coquet Karine : 06.87.56.12.43

dredi uniquement pendant les périodes scolaires, et les mercredis travaillés. Les horaires d'accueil sont de 7h30 à 8h45 et de 16h20 à 18h. L'inscription se fait dans les locaux de la garderie périscolaire, la dernière semaine de chaque mois pour le mois suivant. **Tarifs :** 1,5 € la garde ou forfait mensuel de 50 €. (Pour le forfait mensuel uniquement, un tarif dégressif est appliqué en fonction du nombre d'enfants d'une même famille soit 50 € pour le 1^{er} enfant, 40 € pour le 2^e et 30 € pour le 3^e).

Etudes municipales

Un service d'études dirigées est proposé aux familles par la municipalité (enfants des classes de CE et CM). Il fonctionne tous les soirs de classe de 16h30 à 17h45. Les inscriptions sont prises en Mairie chaque mercredi après-midi (de 13h30 à 14h30) pour la semaine suivante. Le tarif est de 1 € par étude avec un maximum de 2 études par semaine. Un enseignant assure l'encadrement de cette activité.

Centre aéré Vaï Pichoun

La Commune organise, en partenariat avec la Commune de Mirabeau, un centre aéré chaque année les trois dernières semaines de juillet. Il est ouvert aux enfants âgés de 5 à 11 ans. S'inscrire en Mairie (printemps). **Plus de renseignements au 04.42.57.61.24**

Crèche "Les enfants du Luberon" à Mirabeau

Cette crèche parentale réserve quelques places aux enfants de St Paul. Une halte garderie est également proposée. **Renseignements et inscriptions au : 04.90.77.01.83.**

Garderie périscolaire

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés sur l'école communale, dont les deux parents travaillent ou issus de familles monoparentales. Les enfants ne remplissant pas ces conditions seront accueillis dans la limite des places disponibles (20 places), en ayant pris soin de prévenir le service la veille pour le respect des effectifs. *Le service est ouvert le Lundi, Mardi, Jeudi et Ven-*



Recensement militaire

Tous les garçons et les filles qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Cette démarche est obligatoire. **Pièces à fournir** : carte d'identité, justificatif de domicile, livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée. Elle sera réclamée pour toute inscription à des examens ou concours (CAP, BAC, Permis de conduire etc...).

→ **En savoir plus** : Mairie 04.42.57.61.24

Transports

Héliotis Pays d'Aix

Un accord entre la CPA (Communauté du Pays d'Aix) et ESCOTA, permet aux résidents de notre commune de bénéficier de réductions sur leurs trajets autoroutiers domicile – travail (-20% du 1^{er} au 20^e passage, gratuité du 21^e au 40^e passage, 20% de réduction à partir du 41^e passage). Ces réductions sont applicables sur les parcours St Paul – Pertuis et St Paul – Aix en Provence et sont mensuelles. Contacter le 0.892.70.70.30 (0,34 € la minute) ou la gare de péage de La Barque.

Covoiturage

En partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix et l'Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix. Partagez votre véhicule avec d'autres usagers de la route afin de faire ensemble un trajet commun. Mettez-vous en relation gratuitement en appelant le numéro de téléphone suivant : 04.42.214.214.

Transports interurbains

Du 15 novembre au 31 mars : Départ pour Marseille à 6h50 Départ Marseille 16h00. Arrivée St Paul vers 17h40. **Du 1^{er} avril au 14 novembre** : Se rajoutent deux rotations de plus. Consulter panneaux d'affichage.

Taxis

Taxis Le Penven. 24h / 24
Tél. 04.42.57.43.98.

Transports scolaires

Les transports scolaires sont organisés par la Communauté du Pays d'Aix mais gérés par la commune.

Deux cartes de transport sont proposées :

- 60 € : utilisation uniquement des transports scolaires (gratuite pour les boursiers),
- 130 € : utilisation illimitée de tous les transports de la CPA, de septembre à août

La commune prend en charge 50 % par carte.

S'inscrire en Mairie.

Elèves concernés :

- Maternelle et élémentaire de l'Ecole communale : transport réservé aux habitants des écarts (hors agglomération). Coût pour l'année 2006/2007 : 30 €
- Collège / Lycée / CFA : Coût pour l'année 2006/2007 : 30 ou 65 selon type de carte
- Etudiants / BTS : Coût pour l'année 2006/2007 : 130 € (pas de participation de la commune qui octroie par ailleurs une bourse aux étudiants)

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

St Paul lez Durance est situé dans la zone du Plan Particulier d'Intervention de Cadarache. Une sirène différente de celle des pompiers avertit la population en cas d'accident nucléaire majeur.

Que faire ?

1. Se mettre à l'abri (ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux)
2. Fermer portes et fenêtres
3. Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre (France Bleue Provence, France Inter, RMC ou toute radio locale).

La fin de l'alerte sera donnée par la sirène et la radio. Les nouveaux arrivants sur la commune doivent se procurer une boîte de pastilles d'iode (iodure de Potassium) mise gratuitement à leur disposition. Ce médicament pourrait être utile en cas d'émission accidentelle d'iode radioactif dans l'atmosphère. Il ne faudrait le prendre que sur ordre des autorités. S'adresser en Mairie.

Permis de conduire et carte grise

PERMIS DE CONDUIRE

La demande est à déposer en Mairie. La première demande est gratuite.

Pièces à fournir : le certificat d'examen du permis de conduire, un justificatif de domicile et une attestation d'hébergement pour les personnes résidant chez leurs parents.

Pour un renouvellement, un duplicata, un changement de catégorie, un changement d'adresse ou un changement d'état civil s'adresser au **service municipal** : tél. 04.42.57.61.23.

CARTE GRISE

En mairie ou directement auprès du service des cartes grises de la sous-préfecture d'Aix en Provence (tel : 04.42.96.89.00)

Pièces à fournir : Certificat de vente du véhicule, demande d'immatriculation, certificat de non gage, contrôle technique de moins de 6 mois (sauf véhicule neuf), un justificatif de domicile, une pièce d'identité, règlement par chèque ou mandat (tarif du CV : 44,50 euros au 3 avril 2006)

En cas de perte ou de vol, faire une déclaration à la gendarmerie de Peyrolles en Provence et se présenter en Mairie pour renouveler vos papiers.

→ **Pour en savoir plus** : Sous préfecture d'Aix en Provence : 04.42.96.89.00 / Mairie : 04.42.57.61.23

Les associations

APOAES : Cantine scolaire,
Activités sportives et culturelles
Mme Casahous Tél. : 04.42.57.44.41

Boule St Paulaise : Concours de boules
M. Ruiz Patrice Tél. : 04.42.57.40.56

LA GAULE ST PAULAISE :
Société de Pêche
M. Renucci Thierry Tél. : 06.07.60.74.64

MOTO CROSS ST PAULAIS :
Initiation et Stages M. Sage Frédéric
Tél. : 04.42.57.47.58

MISS TIC'SSSSS : Sorties moto,
Animations village Mlle Vanparys Isabelle

ASSOCIATION SPORTIVE
ST PAULAISE : Football
M. Arniaud Gérard - Tél. : 04.42.57.40.56

SOCIÉTÉ DE CHASSE
M. Pizot Roger Tél. : 04.42.57.40.56

CHASSEURS DE SANGLIERS :
Battues, Animations autour de la chasse
M. Sienne René Tél. : 04.42.57.40.56

ST PAUL LOISIRS :
Sorties, animations, loto, bibliothèque
Mme Navarro Odette Tél. : 04.42.57.40.56

CINÉMA "LE MIDIC"
M. Lénar Tél. : 04.42.57.40.56

MUSIC LIGHT AND SHOW :
Groupe musical, spectacles musicaux,
animations M. Rosano Christophe

COMITÉ DES FÊTES :
Fête votive, animations villages
Mme Salignac Tél. : 06.31.47.85.40

AMICALE DES ANCIENS JEUNES
M. Olivier Roger Tél. : 04.42.57.45.48

LES VIEUX CRAMPONS
M. Pacchiano Angélo Tél. : 04.42.57.45.80

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
DE ST PAUL
M. Rouanet Hervé Tél. : 04.42.57.69.00

Les artisans

ANIMATION SONO
J-L Cazorla - Tél. 04.42.57.40.75

CABINET D'EXPERTISE : Diagnostics plomb /
état parasitaire / loi Carrez / Amiante / Légionelle
Bagarry Patrick Tél. : 06.09.08.26.99

GARAGE GARD : Route D952
Tél. 04.42.57.42.21 / 06.07.04.33.96

MAÇONNERIE GÉNÉRALE :
M. Alario Jean-Pierre Tél. : 04.42.57.44.44

MAÇONNERIE GÉNÉRALE :
M. El Yaacoubi Tél. : 04.42.57.45.93

MAÇONNERIE GÉNÉRALE / ENTRETIEN
ESPACES VERTS Vanparys Dominique
Tél. : 04.42.57.42.69 / 06.81.84.90.87

PLOMBERIE COQUET ZAC ROURABEAU
Tél. : 06.24.48.62.05

PLOMBERIE PASQUIER / CUOMO
Tél. : 04.42.57.46.65 / 06.63.09.80.56

PROTECTION SÉCURITÉ SYSTÈME
(alarmes, vidéo surveillance...)
13, Allée des Platanes
Tél. : 04.42.57.41.04 / 06.76.45.48.85

TAXI LE PENVEN
2, Rue des écoles / Tél. 04.42.57.43.98

TERRASSEMENTS MANDICO ALBERT
ZAC de Rourabeau / Tél. : 04.42.57.44.20

SOCIÉTÉ EAUJARDIN Arrosage automatique
6, Rue des Vignes, Clos du pigeonier
M. Noël Tél. : 04.42.57.41.20

SARL "LUKEZIC SAM"
Entreprise de maçonnerie générale
13, Allée des Platanes - Tél./Fax : 04.42.57.41.59

FONDATECH Confortement de fondations /
Micropieux, Injections, Tirants, Picots
"Les Restanques du Carrouquier" CD11
Patrice Cescon Tél. : 06.61.77.45.04
fondatech@wanadoo.fr

ACRO POSE Pose et vente de menuiseries
neuves et rénovations en Alu, PVC et bois, volets,
portails, garde corps, vérandas, stores. Travaux
acrobatiqes (nettoyage de vitres toutes hauteurs,
pose de systèmes anti pigeons, pose et entretien
des gouttières, purges de façade, peinture)
13, Allée des Platanes - M. Girard Hervé
Tél. : 04.88.12.43.19 / Fax : 04.42.57.43.19
Portable : 06.98.14.78.19 - acro-pose@tiscali.fr

Les commerçants

LIBRE SERVICE
fermé les samedi après-midi et dimanche
63 Grand'rue - M. Giannubilo Tél. : 04.42.57.41.28

BOULANGERIE CASTÉLLANO
fermé le samedi 16 Grand'rue Tél. : 04.42.57.40.85

BOUCHERIE SAINT PAULAISE fermé le lundi
toute la journée et le mercredi après-midi
18bis Grand'rue - M. Raggi Tél. : 04.42.57.42.22

TABAC - PRESSE fermé les samedi
après-midi et dimanche après-midi
75 Grand'rue M. Azziz Tél. : 04.42.57.40.61

COIFFURE fermé les dimanche, lundi et mercredi
Place de la Poste - Mme Placé Tél. : 04.42.57.41.49

ARMURERIE SANTÉLLI
fermé les dimanche après-midi et lundi
Place Jean Santini Tél. : 04.42.57.42.79

BAR RESTAURANT DE LA MAIRIE
Place Jean Santini Tél. : 04.42.57.40.44

BAR RESTAURANT RELAIS DE L'ABÉOU
CD 61D / Tél. 04.42.57.41.63

RESTAURANT LA FERBLEUE
fermé tous les soirs et samedi, dimanche
ZI Rourabeau Tél. 04.42.57.44.65
"Contacter pour séminaires, mariages et autres"

Les entreprises

Voici une liste des entreprises présentes sur nos deux ZAC et ayant accepté de figurer dans notre journal.

ÉNERGIES INDUSTRIE SERVICES (E.I.S.)
BP 35 - 13115 St Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.42.19 - Fax : 04.42.57.40.43
eis.sa@clemessy.fr - www.clemessy.com

SO.CO.ME.LU 8 bis rue Francis Perrin
ZA de Rourabeau - 13115 St Paul Lez Durance.
Adresse Postale : BP119 - 84124 Pertuis Cedex
Tél. : 04.90.09.79.79 - Fax : 04.90.09.69.37
socomelu@socomelu.com

ATR INGÉNIERIE ZAC de Rourabeau
6 rue F Perrin - 13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.46.41 - Fax : 04.42.57.41.76
cadarache@atr-ingenierie.fr www.atr-ingenierie.fr

PICCA ENTREPRISE - 1 Impasse P. Biquard
ZA de Rourabeau - BP 2, 13115 St Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.43.10 - Fax : 04.42.57.42.17
picca.entreprise@wanadoo.fr

SOCIÉTÉ DES PEINTURES LUCAS
ZA de Rourabeau - BP22
13115 St Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.40.17 - Fax : 04.42.57.43.96
societepeinturelucas@wanadoo.fr
www.peintureslucas.fr

FRIEDLANDER
Z.I. Les Blaches de Gombert - 04160 Château-Arnoux
Tél. : 04.92.64.07.11 - Fax : 04.92.64.35.07
ZA de Rourabeau - BP 10 - 13115 St Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.40.59 - Fax : 04.42.57.43.05
fried.st-paul-lez-durance@ortec.fr et
friedlander.chateau-arnoux@ortec.fr
Site Internet (groupe ORTEC) : www.ortec.fr

CSMR ZA de Rourabeau - 8 Rue Francis Perrin
13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.69.45 - Fax : 04.42.57.69.46
csmrsarl@aol.com - www.csmr.fr

GCC 10 Rue Francis Perrin - ZA de Rourabeau
13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.69.36 - Fax : 04.42.57.69.37
luc.rousselot@gcc.fr - www.gcc.fr

VALTECH INDUSTRIE 2 Rue Francis Perrin
ZA de Rourabeau - 13115 St Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.62.10 - Fax : 04.42.57.40.75
valtechindustrie@wanadoo.fr

ENDEL ZA de Rourabeau 13115 St Paul
Tél. : 04.42.57.43.48 - Fax : 04.42.57.45.30
secretariat.cadarache@endel.fr - www.endel.fr

DE CASTRO ZA de Rourabeau - 4 Rue Pierre
Auger - 13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.40.19 - Fax : 04.42.57.44.75
decastroelec@wanadoo.fr

EURL A.PPA Automatismes de portail, porte de
garage, fabrication Portail, Interphone et vidéo
Z.I Rourabeau - 8 Rue Francis Perrin
13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.57.46.18 - Fax : 04.42.57.41.05
port : 06.82.45.57.68

SARL @SSISTANCE INFORMATIQUE
E.J.P.V.
25 Allée des Platanes
13115 Saint Paul Lez Durance
Tél/Fax : 04.42.57.47.18 - Port : 06.82.88.95.89
assinformatique@hotmail.com
www.assistinfo13.com

PROMAN Travail temporaire
N8 ZA Rourabeau
13115 Saint Paul Lez Durance
Tél. : 04.42.28.51.05 - Fax : 04.42.28.41.60
saint.paul@proman-interim.com